



Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Marie-Noëlle MINGUET	P	Suzanne BISSOT
E	Jean-Luc PIROTTON	A	Jean-Claude PONCELET
E	Oscar DALEM	E	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
A	Jean-Marie PETERS		
P	Daniel THONON	P	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS		
P	Vincent LOBET		
P	Rémi NUYS	P	Pierre SILVESTRE
P	Gontran FRAITURE		
E	Guy THEATE	A	André QUOILIN
P	Michel HANTIAUX	P	Frédéric LECARTE
A	Magali LABE		
Autres			
P	Mélanie JASPART		
P	Michel LEGROS		
P	Isabelle Dalimier		
P	Patrick LECERF		
E	Bernadette FRANCK		

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la réunion du 07.08.2018
2. Projet de pharmacie/cabinets médicaux/logements à CLT
3. Projet de construction de deux habitations mitoyennes par leur car-port et en écarts aux prescriptions du lotissement du Chirmont
4. Régularisation d'un permis unique pour établissement de Classe 2
5. Pilot : demande de dérogation au Plan de secteur par le manège Equinoxe
6. Enquête publique relative au Schéma de Développement du Territoire (SDT)
7. Enquête publique relative aux liaisons écologiques en relation avec le SDT
8. Divers

1. Approbation du PV de la réunion du 07.08.2018

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Projet de pharmacie/cabinets médicaux/logements à CLT

Le projet multifonctionnel d'une construction d'une pharmacie et de cabinets médicaux avec logements de 2 appartements (2x 80 m²) à l'étage sur le 4^e lot d'une parcelle dont le fond est en zone agricole demande une modification de permis d'urbanisation à contenu simplifié afin de motiver les écarts par rapport au premier permis de lotissement.

Il y a dérogation parce qu'on ne construit pas une habitation familiale et parce que la fonction commerciale et de services n'est plus une fonction annexe mais une fonction principale. La demande a été introduite par l'architecte Bernier et un rendez-vous est pris à la Région wallonne le 13/11/2018.

Suite au débat sur l'octroi du permis d'urbanisme par rapport aux modifications des principes du lotissement, les membres approuvent le projet à l'unanimité. Le projet est motivé vu que le logement est un logement de fonction lié à l'utilisation commerciale du bâtiment.

3. Projet de construction de deux habitations mitoyennes par leur car-port et en écarts aux prescriptions du lotissement du Chirmont

On est dans une zone en épuration autonome.

L'architecte doit faire des propositions pour améliorer le problème d'écoulement des eaux :

- un empierrement naturel est prévu devant la maison avec une végétation adaptée pour une absorption maximale de l'eau ;
- les eaux de toiture sont récoltées dans une citerne et le trop-plein va sur la route ;
- proposition de construire des bassins d'orage individuel comme dans le lotissement de Pilot (bureau d'architecture Lacasse).

La CCATM-CLDR se met dès lors d'accord sur la constitution d'un groupe de travail qui fait le relevé des différents problèmes urbanistiques par quartiers ; pour ce travail, il faut mobiliser quelques riverains.

4. Régularisation d'un permis unique pour établissement de Classe 2

Le volume d'activités des kayaks sur l'Ourthe devenant trop élevé, la Région wallonne demande de se mettre en ordre. Par exemple, la société « Les Remous » effectue 250 mises à l'eau par jour ce qui veut dire une arrivée de 500 personnes par jour sur la commune ; cela entraîne des perturbations pour les pêcheurs, au niveau de la mobilité vu les déplacements du charroi lié aux kayacks mais aussi une dégradation des fonds de la rivière.

La société « Les Remous » a l'intention de régulariser son permis ; un recours va être déposé par les pêcheurs.

5. **Filot : le manège Equinoxe a introduit une demande de dérogation au Plan de secteur**
Une partie du bâtiment est construit en zone agricole au plan de secteur. La propriétaire n'étant pas reconnue comme agricultrice, il est difficile pour elle d'avoir cette régularisation.

La CCATM-CLDR vote à l'unanimité pour acter la dérogation d'un bâtiment existant construit en zone agricole.

6. **Enquête publique du 22 octobre au 5 décembre relative à la révision du Schéma de Développement du Territoire (SDT)**

Le Schéma de Développement du Territoire (SDT) propose aux wallons un ensemble de mesures à moyen et long terme permettant à la Wallonie d'anticiper et de répondre aux besoins futurs de sa population tant au niveau local que régional. Il est important de s'y intéresser, l'outil SDT servira de fil conducteur pendant une trentaine d'années dans les choix du Gouvernement pour les demandes de subsides concernant tant les aspects de mobilité que le développement socio-économique et touristique de la Wallonie.

Une réunion d'information aura lieu le mercredi 21 novembre à 18 heures au CESW Salle Wallonie (*rue du Vertbois, 13c – 4000 Liège*)

7. Le texte présenté vise à dresser la liste des liaisons écologiques qui constituent les éléments du réseau écologique qui joue un rôle majeur dans la survie des espèces. Il est important de s'y intéresser vu la densification de l'habitat ; deux axes traversent la commune.

Cinq types de liaisons écologiques sont ainsi identifiés à l'échelle régionale afin de mettre en réseau les milieux naturels caractéristiques de grande valeur biologique:

- ✓ les massifs forestiers feuillus,
- ✓ les pelouses calcaires et les milieux associés,
- ✓ les crêtes ardennaises,
- ✓ les hautes vallées ardennaises,
- ✓ les plaines alluviales typiques des larges vallées du réseau hydrographique.

8. Divers

- ✓ Démission d'Oscar Dalem
- ✓ Renouvellement de la CCATM/CLDR
- ✓ Dossier de madame Gathy : coût élevé de l'amenée d'eau
- ✓ Marche ADEPS : accès sans porte à la pelouse calcaire
- ✓ Proposition de mettre un panneau d'information du petit chemin vers le terrain de foot
- ✓ Les plans de lotissement n'ont plus de valeur réglementaire mais une valeur indicative

- ✓ Mobilité : le chantier de réfection de la voirie va commencer la semaine du 12 novembre

En décembre, la date de la prochaine réunion sera fixée.

La réunion se clôture à 22h20.

Claude Kriescher,
Président

Mélanie Jaspard,
Secrétaire